

2015-01-14

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Banque nationale déplace la date de son assemblée générale annuelle des actionnaires

La Banque nationale fait savoir à ses actionnaires qu'à l'avenir, son assemblée générale annuelle des actionnaires ne se tiendra plus le dernier lundi mais le troisième lundi du mois de mai.

En mai 2014, la Banque centrale européenne a organisé pour la première fois une réunion au sommet internationale et informelle entre des responsables de banques centrales, des représentants du monde académique et des économistes de haut niveau. Il a été décidé d'organiser à l'avenir cet événement chaque année, à savoir le dernier week-end du mois de mai et le(s) jour(s) ouvrable(s) qui suit/suivent. Le gouverneur et le vice-gouverneur de la Banque nationale sont invités à cette rencontre annuelle.

Jusqu'à maintenant, la Banque nationale tenait son assemblée générale annuelle des actionnaires le dernier lundi du mois de mai.

Pour éviter que le gouverneur et le vice-gouverneur soient dans l'impossibilité d'assister à une de ces réunions, le Conseil de régence de la Banque nationale a fait usage de l'habilitation qui lui est conférée en vertu de l'article 196 de la *loi du 25 avril 2014 portant des dispositions diverses* pour modifier les statuts sur ce point et déplacer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires au troisième lundi du mois de mai.

En 2015, l'assemblée générale des actionnaires de la Banque nationale aura dès lors lieu le lundi 18 mai 2015 à 14 heures.